

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER  
SÉANCE DU 04 AVRIL 2023  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**SÉANCE OUVERTE A 19H30**

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**PRESENTS** : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – M. BRISARD – Mme CHEN – Mme DESGRANGE – M. DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GUDIN – Mme JANSSENS – Mme JOSSELIN - M. KERMORVAN – M. LANGLAIS – Mme LELOUP – M. MONJAL – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – M. PROU – Mme SIMON – M. THELLIER

**ABSENTS** :

Mme CARRÉ donne pouvoir à Mme ESNARD  
M. GAGNEUX donne pouvoir à M. LANGLAIS  
M. GAUTHIER donne pouvoir à M. DUMONT-DAYOT  
M. IORDACHE donne pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme AZEVEDO-LOURENÇO

**1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. PROU est désigné secrétaire à l'unanimité.

**2°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal,  
**APPROUVE** à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023.

**3°) BUDGET ANNEXE DES BELITRES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe des Bélitres de la commune présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

**4°) BUDGET ANNEXE DES BELITRES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Sous la présidence de Monsieur Pierre LANGLAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à, M. le Maire quitte la salle,  
**CONSTATE** que les résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe des Bélitres de la commune sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le receveur municipal.  
**APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Budget des Bélitres de la commune qui présente les résultats suivants :

		<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>	<b>Total cumulé</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>	Dépenses	0 €		0 €
	Recettes	0 €		0 €
	Excédent	0 €		0 €

<b>Investissement</b>	Dépenses	0 €		0 €
	Recettes	0 €		0 €
	Déficit	0 €		0 €
<b>Résultat global de clôture</b>		0 €	0 €	0 €

**5°) BUDGET ANNEXE DES BELITRES – ELEMENTS POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires 2023 du Budget annexe des Bélitres a eu lieu en cette séance.

**6°) BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte de gestion du Budget ville de la commune présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2022.

Mesdames JOSSELIN et LELOUP arrivent pour le point 7

**7°) BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Sous la présidence de Monsieur Pierre LANGLAIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. le Maire quitte la salle,

**CONSTATE** que les résultats de l'exercice 2022 du Budget ville de la commune sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le receveur municipal.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Budget ville de la commune qui présente les résultats suivants :

		Réalisé	RAR	Total cumulé
<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	5 095 972.92 €		5 095 972.92 €
	Recettes	6 664 054.06 €		6 664 054.06 €
	Excédent	1 568 081.14 €		1 568 081.14 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	2 542 755.78 €	2 706 925.78 €	5 249 681.56 €
	Recettes	2 948 225.74 €	2 191 574.84 €	5 139 800.58 €
	Excédent/Déficit	405 469.96 €	- 515 350.94 €	-109 880.98 €
<b>Résultat global de clôture</b>		1 973 551.10 €	- 515 350.94 €	<b>1 458 200.16 €</b>

**8°) BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Constatant que le compte administratif présente :

- un solde négatif des restes à réaliser :	-	515 350.94 €
Au 001 - un excédent d'investissement cumulé de :	+	405 469.96 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de :	+	1 568 081.14 €

**DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement pour un montant de 1 458 200.16 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- La somme de 109 880.98 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.
- La somme de 405 469.96 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

**9°) BUDGET VILLE 2023 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** que le débat d'orientation budgétaire 2023 du Budget principal a eu lieu en cette séance.

**10°) NOMENCLATURE COMPTABLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES M57-  
MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE  
FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**11°) VENTE DE LA PARCELLE 023 F 473**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** la vente de la parcelle 023 F 473 au profit de Mr Samuel PAPUCHON, domicilié 8 impasse de la Salle, Bourré – 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER au prix net vendeur de 500 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre les démarches correspondantes et à signer tous documents en lien avec ce dossier.

**12°) MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT AU PARC DE LOISIRS POUR  
L'INSTALLATION D'UN MANEGE – SAISON 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un emplacement au Parc de Loisirs, en vue de l'installation d'un manège et de trampolines, à intervenir avec M. Kevin GOUSSOT pour la saison 2023 du 26 juin au 19 septembre 2023.

**PRECISE** que cette mise à disposition est consentie en contrepartie du versement d'un loyer de 1 000 € pour le manège et les trampolines.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**13°) ÉLARGISSEMENT DE LA VC N° 1 CHEMIN DES ÉPINETTES – ACQUISITION DES  
PARCELLES**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**VALIDE** l'acquisition des parcelles au profit des propriétaires considérés et selon le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de 1 495,00 €.

**PREND ACTE** que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Montrichard Val de Cher.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de ce dossier.

**14°) PROJET D'EXTENSION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE À MONTRICHARD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable sur le dossier présenté.

**15°) COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** les représentants suivants au sein du Comité des Œuvres Sociale :

-Représentant des élus :

Titulaire : Monsieur Damien HÉNAULT

Suppléant : Monsieur Pierre LANGLAIS

-Représentant des agents :

Titulaire : Madame Isabelle OUVRAY

Suppléant : Madame Cécilia CRUCHET

**16°) MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – ELEMENTS POUR LE DEBAT  
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires 2023 du Budget annexe MSP a eu lieu en cette séance.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h12.

Le Maire  
Damien HÉNAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hénault', written over a faint, large, stylized graphic element that resembles a signature or a logo.